

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2017

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 21 septembre 2017, à 20 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme RAY (pouvoir à Mme PERICHON), Mme MARTINANT (à Mme CHATELAIN), M. MANSART (à M. MANUEL), Mme CHELALOU (à M. JOLY).

A également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services.
M. REAU, trésorier municipal était excusé.

I - ELECTION DU SECRÉTAIRE ET DU SECRÉTAIRE-ADJOINT

M. PERET et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

II - COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 13 juin 2017.

M. le Maire précise que 2 nouveaux documents ont été mis sur les tables. Il s'agit de la DM n° 2 modifiée et de la délibération de la liste des emplois.

III - DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

20 mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 13 juin 2017. Il s'agit de :

- △ Assurance dommages aux biens : avenant n° 2
- △ Marché public : fourniture de produits alimentaires du restaurant municipal année 2017 : avenant n°1 au lot n° 4
- △ Marché de travaux pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur une partie de l'ancienne base aérienne : avenant n° 1
- △ Responsabilité civile : avenant n° 3
- △ Sinistre véhicule CITROEN 1574 RV 03
- △ Logiciel antivirus pour l'équipement informatique de la commune
- △ Acquisition d'un tractopelle : choix de l'entreprise
- △ Huisseries toilettes publiques place de l'Hôtel-de-Ville
- △ Entretien techniques des équipements (MAPA N° 01/2016, lot n°1 entretien des installations thermiques) – avenant n° 1
- △ Marché portes de garages du Centre Technique Municipal : attribution
- △ Marché portes de garages du Centre Technique Municipal : avenant n°1
- △ Cession d'un tractopelle
- △ Vérifications techniques et entretien des équipements (MAPA n° 06/2015, lot n° 3, vérification matériel de cuisson, levage EPI, échelles) : avenant n° 2

- △ Vérifications techniques et entretien des équipements (MAPA n° 06/2015, lot n° 3, vérification matériel de cuisson, levage EPI, échelles) : avenant n° 3
- △ Contrat de maintenance photocopieur – Marché 07/2014, lot n° 2 : approbation révision
- △ Assainissement non collectif ex-école de CHAZEUIL : souscription d'un contrat de maintenance PREMIER TECH AQUA
- △ Location d'un véhicule avec chauffeur assurant le transport des enfants de l'école maternelle des QUATRE VENTS au restaurant scolaire : signature du contrat (année scolaire 2017 – 2018)
- △ Entretien couverture de l'Eglise Sainte-Croix : attribution de la consultation
- △ Consultation études géotechniques préalables à l'installation de postes de refoulement d'eaux usées : attribution du marché
- △ Consultation pour des investigations préalables présence d'amiante ou de plomb, travaux de démolition d'enrobés bitumineux et démolition d'une station d'épuration : attribution du marché

M. le Maire informe que les travaux du logement du Centre des finances publiques sont à présent terminés et que le bien sera prochainement mis à la location. Il n'est pas d'une grande performance énergétique car les huisseries n'ont pas été changées mais il est propre

IV - ORDRE DU JOUR : INSCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Depuis le 14 septembre, date d'envoi des convocations à la présente séance, cinq dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

FINANCES

- ★ Budget annexe de l'assainissement pour 2017 : D.M. n° 1,
- ★ Emprunt de la Société Anonyme d'HLM FRANCE LOIRE ; garantie de la ville : RUE des BREMONTS, 14 logements PLUS (Impasse de l'Air),
- ★ Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux effectués dans le cadre du Schéma directeur : avenant n° 1.

URBANISME

- ★ Mission d'étude diagnostique des réseaux de collecte d'assainissement et de schéma directeur d'assainissement de la Ville: avenant n° 1.

TRAVAUX

- ★ Conventions avec GRDF pour l'installation d'équipements de Télérecvélé.

V - AVENANT N° 01 AU CRSD : SIGNATURE

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au CRSD permettant l'encaissement de subventions complémentaires et ajustant les montants de certaines fiches actions.

VI - SDE 03 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ (2016)

Le Conseil municipal prend acte de ce document présentant les activités du SDE 03 pour l'année 2016.

VII - SDE 03 : AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil précise sa délibération du 30 mars 2017 à la demande de la Sous-Préfecture en indiquant que l'avenant n°1 à la convention du groupement de commande permet l'intégration de deux nouveaux membres.

VIII - BULLETIN MUNICIPAL 2017 : CONTRAT AXEPRO PLUS

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'un contrat AXEPRO PLUS permettant la distribution des bulletins municipaux semaine 52 au prix de 800,24 € TTC pour 2 045 boîtes aux lettres (y compris les « STOP PUB »).

IX - DROITS ET REDEVANCES : TARIFS 2018

M. le Maire propose que l'ensemble des tarifs soient validés en une seule fois sur le principe de l'évolution de l'inflation.

Ainsi, sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve l'actualisation désormais annuelle destinée à maintenir la valeur des ressources communes provenant de la perception des droits et redevances.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2018, le tarif des services communaux sera majoré de 0,66 %, taux de variation de l'indice des prix à la consommation constatée au cours des 12 derniers mois étudiés par l'INSEE.

Cette augmentation concerne :

Le portage de repas à la crèche BRIN d'EVEIL, le service d'accueil des camping-cars, les droits de place, la location de mini-chalets, la mise à disposition de salles communales, la location de matériel communal, les concessions au cimetière, les prestations funéraires, la mise à disposition des locaux de « LOISIRS ET CULTURE », la restauration à domicile, la médiathèque, l'accueil périscolaire, la demi-pension, l'accueil de loisirs.

La possibilité de refacturer le tarif jaune d'électricité installé au marché couvert est validé et ce à compter de la date du Conseil municipal.

L'école étant repassée à la semaine de 4 jours, le tarif TAP a été supprimé des délibérations et le tarif journée sans repas pour le mercredi a refait son apparition.

X - BUDGET PRINCIPAL POUR 2017 : D.M. N° 2

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la seconde décision modificative du budget principal de la commune pour l'année 2017.

XI - MAINTENANCE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE : CONTRAT ANNUEL VICHY-BUREAU : SEPTEMBRE 2017 A SEPTEMBRE 2018

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil reconduit le contrat de maintenance informatique de la ville pour un montant de 1 661,86 € TTC.

XII - CCAS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2017

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le versement d'une subvention de 35 000 €.

M. le Maire explique que le budget du CCAS qui prend en charge l'aide à domicile et les secours est subventionné actuellement dans les conditions suivantes : 85 % pris en charge par le Département, le reste à la charge du CCAS.

Le CCAS ne disposant pas de recettes propres, il vivait depuis plusieurs années sur des réserves mais il n'est plus à présent en mesure d'assurer le paiement des secours, des salaires, assurances et différentes autres charges.

Depuis le dernier Compte administratif, l'attribution des aides a été revue notamment pour les ½ tarif avec constitution d'un dossier. A l'heure actuelle, il n'y a pas de demande.

Actuellement, le CCAS dispose d'une ligne de trésorerie mais celle-ci ne comble que les différentiels entre les reversements des aides. Il convient donc de mettre à flot le CCAS afin qu'il reparte sur de bonnes bases. Une renégociation du taux de prise en charge du Département va être demandée prochainement pour qu'il puisse atteindre 95 %.

Cette année, la subvention atteint 35 000 € mais elle devrait être moindre pour les années à venir.

M. COURTADON souhaite que l'on puisse revoir le subventionnement du repas des anciens qui n'est pas de l'action sociale.

M. le Maire confirme que c'est une des solutions envisagée de reprendre à la charge de la Ville la totalité du repas. L'année prochaine la subvention devrait être plus près de 10 000 € ou 12 000 €.

M. le Maire évoque une possible réintégration du budget CCAS dans le budget général. M. COURTADON pense que ce n'est pas possible.

Par contre, les dépenses à caractère communal ne seront plus laissées à la charge du CCAS.

XIII - ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS : REMBOURSEMENT DE L'ACHAT

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le remboursement de l'achat d'une plaque vitrocéramique pour l'accueil de loisirs ayant dû être achetée dans l'urgence par la Directrice du centre qui n'a pu trouver le matériel chez un fournisseur connu du service comptabilité.

XIV - SALON D'AUTOMNE DES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2017 : TARIF DES EXPOSANTS

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil rapporte les tarifs votés lors du précédent conseil qui tenaient compte de l'insertion de publicité dans la presse locale. Des tarifs identiques à l'année passée seront donc appliqués cette année.

XV - SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA VILLE : COMPLÉMENT N° 2

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'état des subventions votées en accordant une subvention de 150 € à l'association de La BOULE VARENNOISE qui reprend de l'activité et reconstitue son bureau.

XVI - ALLOCATIONS ACCORDÉES PAR LA VILLE : COMPLÉMENT N° 2

Sur proposition du maire et à l'unanimité, le Conseil complète les allocations de l'école maternelle des DEUX ERABLES de 35,63 € au titre des déplacements scolaires et 66,85 € au titre de l'arbre de Noël.

M. le Maire tient à préciser que le nombre d'élèves scolarisés est en augmentation malgré la fermeture d'une ULIS et que c'est un signe positif.

XVII - CAMPAGNE « FLEURIR LA FRANCE » : RÉPARTITION DE LA DOTATION (2017)

Sur proposition de M. ALLAIN, maire-adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme, à l'eau et l'assainissement, à l'environnement, à l'hygiène et au cadre de vie, et à l'unanimité, le Conseil fixe à 2 700,00 € le montant de la dotation annuelle à répartir comme suit : 1 860 € pour récompenser les maisons individuelles fleuries, 630,00 € pour les espaces réduits, jardinets et terrasses et 210,00 € pour les balcons fleuris.

XVIII – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : MODIFICATION ET INTÉGRATION DE DEUX PROPRIÉTÉS

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Les propriétaires concernés par cette proposition de modification souhaitant rester en assainissement individuel.

XIX - REPAS DES AÎNÉS : TARIF 2017

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil, conformément à la délibération du 11 décembre 2014, fixe à 25 € le prix du repas applicable aux personnes ne remplissant pas les conditions d'accès à ce dernier.

Mme FRIAUD précise qu'elle avait deux devis et que le traiteur présent sur le territoire intercommunal, plus cher de 1 € n'a pas voulu s'aligner sur l'offre faite par DUMONT Traiteur. Ce sera donc ce dernier qui sera retenu.

XX - SAISON CULTURELLE 2018 : CONTRATS AVEC LES PRODUCTEURS

Sur proposition de Mme CHATELAIN, maire-adjoint délégué à l'enfance, à la jeunesse, à l'enseignement, au restaurant scolaire, à la culture, à l'animation et aux loisirs, le Conseil approuve la programmation de spectacles et d'expositions pour la saison culturelle 2018 et autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre de l'organisation d'un événementiel.

Le budget sollicité est de 7 133 € sans compter la SACEM et l'hébergement. Budget en baisse. La saison culturelle se veut ouverte pour plaire au plus grand nombre. Un travail important a été fait par le service et la commission.

Mme CHATELAIN souhaite pour l'année prochaine améliorer la communication. Certaines personnes laissent entendre qu'il ne se passe rien mais elles ne sont jamais présentes aux spectacles et animations proposées.

XXI - TARIF DES SPECTACLES COMMUNAUX : SAISON CULTURELLE 2018

Sur proposition de Mme CHATELAIN et à l'unanimité, le Conseil approuve les tarifs applicables à la saison culturelle 2018.

XXII - RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la prise en compte de la transposition de nouveaux grades dans la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP.

XXIII - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS ET TEMPORAIRES : MODIFICATION 2017/19 - TAUX DE PROMOTION

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification n°2017/19 de la liste des emplois temporaires de la ville. Cette modification consistant en la prise en compte des propositions de nominations du mois d'octobre et de recrutement de certains contractuels.

Le Conseil approuve également à l'unanimité le tableau présentant les taux de promotion applicables aux avancements de grade.

M. le Maire informe l'assemblée que le gouvernement ne souhaite pas le renouvellement des contrats aidés, qui selon lui sont des contrats qui n'ont pas fait leurs preuves et sont inutiles.

Pour la commune de VARENNES-sur-ALLIER, le nombre de contrat de ce type s'élève à 12. Si la commune doit recruter en payant l'ensemble des charges se sera l'équivalent de 3 agents, ce qui aura par conséquence une diminution des prestations fournies aux Varennois.

Dans le même temps, la commune fait également face aux baisses des dotations et doit évoluer dans un contexte de plus en plus restreint.

M. COURTADON souhaite que prochainement il soit fait un point sur l'état du personnel. En effet, suite à certains départs en retraite et mutations, des remplacements ont été faits sous la forme de contrats parfois à temps partiel, il est normal pour la municipalité de souhaiter maintenir la fiscalité mais cela doit entraîner des difficultés croissantes pour garantir le même niveau de service.

M. le Maire précise que dans le cadre de certains services, notamment l'enfance, il n'est pas possible de diminuer le nombre d'agents compte tenu de la réglementation.

XXIV – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2017 : D.M. n° 1

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la 1^{ère} décision modificative du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2017.

Elle consiste en l'inscription de travaux permettant le raccordement des vestiaires de BEAUPUY et des toilettes publiques PLACE de l'HÔTEL-de-VILLE. Ces travaux étant financés par une diminution des dépenses imprévues.

XXV – EMPRUNT DE LA SA d'HLM FRANCE LOIRE, GARANTIE DE LA VILLE RUE DES BREMONTS – 14

LOGEMENTS PLUS

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et permettant le financement de 14 logements PLUS RUE des BREMONTS à VARENNES-sur-ALLIER.

Monsieur le Maire informe que la quasi-totalité des logements de l'IMPASSE de l'AIR sont occupés, pas forcément avec une population ne générant pas de problèmes de voisinage.

Pour ALLIER HABITAT, il reste deux logements à louer.

M. MERCIER précise que les constructions de l'IMPASSE de l'AIR sont trop les unes sur les autres et qu'elles ne sont pas de grande qualité.

XXVI – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU SCHEMA

DIRECTEUR : AVENANT N° 1

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature du 1^{er} avenant au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet LARBRE Ingénierie permettant la prise en compte de levés topographiques sur des secteurs complémentaires et portant le montant du marché à 137 895 € H.T.

XXVII - MISSION D'ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'ASSAINISSEMENT ET DE SCHÉMA

DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : AVENANT N° 1

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'un avenant n°1 au marché « mission d'étude diagnostique des réseaux de collecte d'assainissement et de schéma directeur d'assainissement » signé avec le Cabinet LARBRE Ingénierie et à portant à 30 mois le délai d'exécution du marché compte tenu des contraintes liées à des investigations complémentaires et la multiplication des phases d'approbation.

XXVIII – CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE TÉLÉRELEVÉ

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise la signature de 2 conventions avec GRDF permettant l'installation de systèmes de télérelevé de gaz sur deux sites propriétés de la Ville.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que mercredi, il a appris que les deux ministres avaient signés le décret autorisant la cession de la Base à l'euro symbolique.

A présent les deux notaires doivent vérifier la conformité de tous les actes.

La commune ne sera pas propriétaire de la zone toujours réquisitionnée.

La commune devrait être propriétaire d'ici la fin de l'année, ce qui devrait laisser une marge de manœuvre supérieure à la SPL277.

M. le Maire complète son propos en évoquant le bâtiment des Frères Maristes. En effet, plusieurs projets de résidences séniors et accueil des personnes handicapées pourraient voir le jour dans ce bâtiment mais pour le moment le courrier envoyé à Mme MACRON et au Secrétaire d'Etat aux Handicapés sont revenus avec une réponse négative et la demande de rapprochement de l'ARS Régionale aboutit au fait que les services préfèrent des structures de petites tailles et proches de familles.

Un tel projet ne peut être porté par la commune seule, il faut donc créer des partenariats.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 15

Le Secrétaire de Séance,



Julien PERET



Le Maire,

Roger LITAUDON

1 ex. à chaque école communale pour l'information des personnels,
Le responsable du centre des finances publiques (version numérique et version papier)
M. COURTADON, Mme BELOT et M. ALBERT (version numérique et version papier)
M. CONSTANT (version numérique)

Par messagerie :

Les autres membres du Conseil municipal,
Le secrétariat de la communauté de communes,
Le responsable du service de la Comptabilité
Mme SIMON, responsable du service du personnel,
La Médiathèque municipale,
Le site Internet de la collectivité,
Mme la correspondante de LA MONTAGNE.

Autres : Classements (3 ex.),

Affichages (A5) : Hôtel-de-Ville, Restaurant municipal, Centre technique

